

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 356

18 février 2009

### SOMMAIRE

AFA S.à.r.l. ....	17047	Letimex S.A. ....	17088
ALGAR-LUX société à responsabilité limitée ....	17045	Lexan Trade S.A. ....	17043
Artfac S.à.r.l. ....	17044	Loceurope S.A. ....	17050
Audhumla S.A. ....	17052	Media-Tic SA ....	17042
Audhumla S.A. ....	17049	Metanoia S.A. ....	17050
Biomass Investments S.A. ....	17086	Metec Finance S.A. ....	17049
Bookless Developments S.A. ....	17087	MLAM 4 properties SARL ....	17059
Bureau Coelho S.à r.l. ....	17045	MLAMGP 4 Partnership, S.e.c.s. ....	17059
Caret Lob S.à r.l. ....	17075	Nene Sàrl ....	17043
C&C S. à r.l. ....	17044	Nimacar S.à r.l. Unipersonnelle ....	17046
Central Caspian S.à.r.l. ....	17049	Otim S.à r.l. ....	17042
Coiffure Cap'Act S.à r.l. ....	17048	Port Noir Investment S.à r.l. ....	17085
Crystal Gold S.à r.l. ....	17077	Raf Finance International Holding S.A. ...	17088
Da Costa Almeida S.à r.l. ....	17047	Redline Finance Holding SA ....	17045
Deltatecc Luxembourg S.à r.l. ....	17047	Retouche Mode S.à.r.l. ....	17046
Eastwood S.A.H. ....	17042	R Port ....	17046
Entreprise Costa Pereira S.à r.l. ....	17043	Ryan Express SA ....	17044
Fel Lux 1 S.à r.l. ....	17047	Samba Rio Show S. à r.l. ....	17048
Fidelity International Real Estate Fund General Partner S.à r.l. ....	17043	Scarp S.A. ....	17052
Fincart S.A. ....	17087	Tobacco GTI SA ....	17044
GF Gar.Fin S.A. ....	17050	Toptrans S.A. ....	17045
ILS Holding S.A. ....	17077	Topventures S.A. ....	17051
ILS Holding S.A. ....	17085	Trans-Gil S.à r.l. ....	17049
Immo Re S.A ....	17086	Transport International Luxembourgeois S.à r.l. ....	17042
ING PFCEE Soparfi A S.à r.l. ....	17048	Transports Vaibem S.à r.l. ....	17046
		Triplus Finance S.A. ....	17048

**Otim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 132.814.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015904/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08445. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

**Eastwood S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 26.517.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EASTWOOD-S.A.H*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009015764/34/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04645. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

**Media-Tic SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 103.528.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015905/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08443. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

**Transport International Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn.  
R.C.S. Luxembourg B 21.997.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 28 janvier 2009.

TRANSPORT INTERNATIONAL LUXEMBOURGEOIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015582/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05425. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

**Entreprise Costa Pereira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4062 Esch-sur-Alzette, 32, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 99.446.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2009.

ENTREPRISE COSTA PEREIRA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015579/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05445. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Fidelity International Real Estate Fund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.863.

*Extrait des Minutes d'un conseil d'administration du 30 avril 2008*

Il est résolu, qu'à compter du 30 juin 2008, le siège social de la Société est transféré 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex Guyatt

Manager

Référence de publication: 2009016194/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Nene Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 60, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.941.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015555/1581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06548. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Lexan Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.876.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/ 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015768/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00149. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090015227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Tobacco GTI SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 24, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 103.836.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 26/01/ 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015769/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00178. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

---

(090015229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Ryan Express SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 24, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 103.834.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 26/01/ 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015770/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00171. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

---

(090015232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Artfac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-4815 Rodange, 19A, rue de la Fontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 55.337.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 28 janvier 2009.

ARTFAC S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015561/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05455. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

---

(090015300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**C&C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4470 Soleuvre, 1, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 132.944.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 28 janvier 2009.

C &amp; C S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015560/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05451. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

---

(090015302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Bureau Coelho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 123.022.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2009.

BUREAU COELHO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015559/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05453. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**ALGAR-LUX société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 114.829.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kopstal, le 28 janvier 2009.

ALGAR-LUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015562/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05456. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Toptrans S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 1A, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 102.699.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/ 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015771/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00179. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090015235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Redline Finance Holding SA, Société Anonyme.**Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.  
R.C.S. Luxembourg B 100.359.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/ 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015773/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00168. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090015240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Nimacar S.à r.l. Unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem.  
R.C.S. Luxembourg B 100.214.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015774/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00161. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090015242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Transports Vaibem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 37, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 120.808.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gilsdorf, le 28 janvier 2009.

TRANSPORTS VAIBEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015564/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05423. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Retouche Mode S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4761 Pétange, 49, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 114.932.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 janvier 2009.

RETOUCHE MODE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015566/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05431. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**R Port, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 126.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009015707/220/12.

(090015808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Fel Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 132.317.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015761/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05923. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090015072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Da Costa Almeida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4720 Pétange, 3, rue de la Chiers.  
R.C.S. Luxembourg B 50.277.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 janvier 2009.

DA COSTA ALMEIDA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015557/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05448. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090015307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**AFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4964 Clemency, 62, rue de Grass.  
R.C.S. Luxembourg B 108.646.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 28 janvier 2009.

AFA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015563/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05458. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090015296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Deltatecc Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6572 Osweiler, Frommbuergerhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 66.899.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 janvier 2009.

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009015708/218/12.

---

(090015804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Coiffure Cap'Act S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-4574 Differdange, 6, rue du Parc de Gerlache.  
R.C.S. Luxembourg B 88.206.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 29 janvier 2009.

COIFFURE CAP'ACT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015556/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05450. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Samba Rio Show S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-3441 Dudelange, 41, avenue G.-D. Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 95.252.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 janvier 2009.

SAMBA RIO SHOW S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015568/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05429. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Triplus Finance S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.  
R.C.S. Luxembourg B 120.454.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015712/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00181. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090015209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**ING PFCEE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.559.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009015710/5770/12.

(090015543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Central Caspian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 3, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 45.499.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009015709/203/11.

(090015549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Trans-Gil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4620 Differdange, 65, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 47.534.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 28 janvier 2009

TRANS-GIL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015581/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05426. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Audhumla S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.750.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009015754/803/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08377. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Metec Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 114.585.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015714/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00157. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090015215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Metanoia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9771 Stockem, Maison 17.  
R.C.S. Luxembourg B 107.025.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015715/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00156. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090015216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Loceurope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 118.839.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

*Pour LOCEUROPE S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009015748/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07520. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**GF Gar.Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 87.424.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A.*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125, et de son poste de Commissaire aux comptes.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera, lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009016200/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

### **Topventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.499.

*Extrait de résolution prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 6 novembre 2008*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125 de son poste de Commissaire aux comptes.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009016201/7491/41.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

**Audhumla S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 31.750.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, Boulevard Royal  
B.P. 742  
L-2017 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009015919/803/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08373. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Scarp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 144.323.

## STATUTES

In the year Two Thousand and Eight, on the twenty second day of December.  
Before Us Maître Jacques DELVAUX, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

The company named SER-FID ITALIANA Fiduciaria e di Revisione S.p.A, with its registered office at I-20122 Milano, Via Durini 9,

Itself represented by Mr Xavier MANGIULLO, private employee, residing professionally in Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, by virtue of a proxy dated 17th December 2008,

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of "SCARP S.A."

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed is to take participations, in any form and of any kind whatsoever, in Luxembourg or foreign commercial, industrial, financial enterprises and others, to acquire any securities and rights by

means of participation, contribution, underwriting, firm taking, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner and further to acquire patents and trademarks and grant licenses, to acquire movable and fixed property, to manage and implement the same.

It may borrow, even by means of bond issues, or otherwise indebtedness for the purpose of financing its business activity. It may also support and grant any financial assistance, loans, advances or guarantees for the benefit of enterprises in which it holds an interest.

The Company may also carry out any commercial, industrial, personal estate, real estate or financial transactions and render all services either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as perform any operations in order to promote the accomplishment of its corporate object."

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) divided into 16,000 (sixteen thousand) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) to be divided into 500,000 (five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 22nd of December 2013, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can represent more than one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General Meeting

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Thursday of the month of May at 3.00 hours p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The 16,000 (sixteen thousand) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, SER-FID ITALIANA Fiduciaria e di Revisione S.p.A., prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 2,000.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandates expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the business year 2013 to be held in 2014:

- Mr Marco Sterzi, conseiller économique, born on 10.11.1964 in I-Milano, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue G. Diderich;
- Melle Francesca DOCCHIO, employee, born on 29.05.1971 in I-Bergamo, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue G. Diderich,
- Mr Xavier Mangiullo, employee, born on 08.09.1980 in F-Hayange, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue G. Diderich.

##### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the business year 2013 to be held on 2014:

- Mr Julien NICAUD employee, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue G. Diderich.

##### *Third resolution*

The company's registered office is located at L-1420 Luxembourg 5, avenue G. Diderich.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

#### **Follows the french version of the preceding text:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SER-FID ITALIANA Fiduciaria e di Revisione S.p.A, avec siège social à I-20122 Milano, Via Durini 9 ici représentée par M. Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue G. Diderich, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 17 décembre 2008,

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SCARP S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## Assemblée Générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

## Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

### *Souscription et Paiement*

Les 16.000 (seize mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société SER-FID ITALIANA Fiduciaria e di Revisione S.p.A, précitée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

17059

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social à clôturer en 2013, à tenir en 2014:

- M. Marco Sterzi, conseiller économique, born on 10.11.1964 in I-Milano, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue G. Diderich;
- Melle Francesca DOCCHIO, employee, born on 29.05.1971 in I-Bergamo, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue G. Dideirch,
- M. Xavier Mangiullo, employee, born on 08.09.1980 in F-Hayange, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue G. Diderich

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social à clôturer en 2013, à tenir en 2014:

- M. Julien NICAUD, employé privé, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant es-qualité qu'il agit, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008. LAC/2008/53208: Reçu cent soixante Euros (EUR 160,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009015600/208/389.

(090015108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**MLAM 4 properties SARL, Société à responsabilité limitée,  
(anc. MLAMGP 4 Partnership, S.e.c.s.).**

**Capital social: EUR 15.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.847.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of December,  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of MLAMGP 4 Partnership, S.e.c.s., a limited corporate partnership (société en commandite simple), regulated by the laws of Luxembourg, with registered office at

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.847 (the Company), established by and between its partners, under private seal on May 24, 2006, pursuant to a limited partnership agreement (the Agreement) whose excerpts have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1539 of August 11, 2006.

The last amendment made to the Agreement, which was required by law to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2740 of November 11, 2008.

The Meeting is chaired by Sophie Arvieux, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Claire Benedetti, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Marie Roche, lawyer, residing in Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I.- The partners represented at the Meeting and the number of units they hold is indicated on an attendance list signed by the proxyholders of the partners represented, the members of the Bureau and the undersigned notary; the said attendance list as well as the proxies from the partners represented at the present Meeting will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II.- The entire corporate capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda, prior convening notices being waived in writing by all the partners represented.

III.- The agenda of the present Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand two hundred euro (EUR 10,200.-) in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of five thousand one hundred euro (EUR 5,100.-) represented by fifty (50) ordinary units and one (1) management unit having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all paid up and fully subscribed, to fifteen thousand three hundred euro (EUR 15,300.-), by the issuance of one hundred (100) new ordinary units and two (2) new management units having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights as the existing ordinary units and management unit respectively;

3. Subscription to and payment of the corporate capital increase specified in item 2. above;

4. Amendment of article 6 of the Agreement which shall henceforth read as follows:

**" Art. 6. Capital and Units.**

6.1. The capital of the Partnership is set at fifteen thousand three hundred euro (EUR 15,300.-), represented by one hundred fifty (150) ordinary units and three (3) management units.

6.2. The General Partner has subscribed for three management units, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully paid up by a cash contribution.

6.3. Each Limited Partner has subscribed for thirty (30) ordinary units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully paid up by a cash contribution.

6.4. All capital contribution shall be accounted for in the relevant partner's capital account, as set out under Schedule 1. The aggregate cash contributions of fifteen thousand three hundred euro (EUR 15,300.-) have been fully paid-in, as evidenced by the bank certificates hereto attached.

6.5. All units issued by the Partnership are and will remain in registered form. Each unit is indivisible. A Partners' register will be held at the registered office of the Partnership."

5. Change of the Company's legal form from a limited corporate partnership (société en commandite simple) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

6. Change of the Company's name into "MLAM 4 properties SARL";

7. Amendment of the purpose of the Company which shall henceforth be as follows:

The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

8. Amendment of the share capital structure, which shall henceforth be as follows:

The share capital set at fifteen thousand three hundred euro (EUR 15,300.-), represented by one hundred fifty-three (153) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

9. Full restatement of the Company's Agreement which is renamed the Company's articles of association to reflect the resolutions passed under items 5 to 8 above;

10. Record of the shareholding of the Company so as to reflect the changes under item 5 above;

11. Acknowledgment of the resignation of the general partner of the Company and granting of full and complete discharge for the exercise of its mandate;

12. Appointment of Cedric Gabilla and John Katz as class A managers and Wim Rits and Gerald Welvaert as class B managers of the Company;

13. Amendment of the partners' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company with (i) the registration of the newly issued units of the Company and (ii) the change of legal form of the Company;

14. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, duly represented, unanimously resolves on the following:

#### *First resolution*

The entirety of the limited corporate partnership capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand two hundred euro (EUR 10,200.-) in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of five thousand one hundred euro (EUR 5,100.-) represented by fifty (50) ordinary units and one (1) management unit having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all paid up and fully subscribed, to fifteen thousand three hundred euro (EUR 15,300.-), by the issuance of one hundred (100) new ordinary units and two (2) new management units having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights as the existing ordinary units and management unit respectively.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the corporate capital increase as follows:

#### *Subscription and Payment*

MLAMGP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.458 (MLAMGP), represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to two (2) new management units having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, having the same rights as the existing management unit, in the Company and it fully pays up such unit by a contribution in cash in an amount of EUR 200.-

MLAM 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.468 (MLAM 1), represented by Claire Benedetti, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to twenty (20) new ordinary units having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, having the same rights as the existing ordinary units, in the Company and it fully pays up such units by a contribution in cash in an amount of EUR 2,000.-

MLAM 2, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.469 (MLAM 2), represented by Marie Roche, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to twenty (20) new ordinary units having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, having the same rights as the existing ordinary units, in the Company and it fully pays up such units by a contribution in cash in an amount of EUR 2,000.-

MLAM 3, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.470 (MLAM 3), represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to twenty (20) new ordinary units having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, having the same rights as the existing ordinary units, in the Company and it fully pays up such units by a contribution in cash in an amount of EUR 2,000.-

MLAM 4, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.471 (MLAM 4), represented by Claire Benedetti, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to twenty (20) new ordinary units having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, having the same rights as the existing ordinary units, in the Company and it fully pays up such units by a contribution in cash in an amount of EUR 2,000.-

MLAM 5, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.462 (MLAM 5), represented by Marie Roche, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to twenty (20) new ordinary units having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, having the same rights as the existing ordinary units, in the Company and it fully pays up such units by a contribution in cash in an amount of EUR 2,000.-

The aggregate amount of ten thousand two hundred euro (EUR 10,200.-) which is evidenced to the notary by a blocking certificate shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of ten thousand two hundred euro (EUR 10,200.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 6 of the Agreement which shall henceforth read as follows:

#### **" Art. 6. Capital and Units.**

6.1. The capital of the Partnership is set at fifteen thousand three hundred euro (EUR 15,300.-), represented by one hundred fifty (150) ordinary units and three (3) management units.

6.2. The General Partner has subscribed for three management units, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully paid up by a cash contribution.

6.3. Each Limited Partner has subscribed for thirty (30) ordinary units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully paid up by a cash contribution.

6.4. All capital contribution shall be accounted for in the relevant partner's capital account, as set out under Schedule 1. The aggregate cash contributions of fifteen thousand three hundred euro (EUR 15,300.-) have been fully paid-in, as evidenced by the bank certificates hereto attached.

6.5. All units issued by the Partnership are and will remain in registered form. Each unit is indivisible. A Partners' register will be held at the registered office of the Partnership."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to change the form of the Company from a limited corporate partnership (société en commandite simple) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), such resolution to become effective immediately after the passing of the following resolutions hereafter.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company into "MLAM 4 properties SARL".

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to change the purpose of the Company which shall henceforth be as follows:

The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to

guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### *Eighth resolution*

The Meeting resolves to change the Company's share capital structure which shall henceforth be as follows:

The share capital set at fifteen thousand three hundred euro (EUR 15,300.-), represented by one hundred fifty three (153) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

#### *Ninth resolution*

In order to reflect the resolutions taken above, the Meeting resolves to amend and completely restate the Company's Agreement which is renamed the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "MLAM 4 properties SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at fifteen thousand three hundred euro (EUR 15,300.-), represented by one hundred fifty three (153) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board) composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

### Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented and at least one class A manager and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

### Art. 10. Representation.

10.1. Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

10.2. Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3. The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

**IV. General meetings of shareholders and Circular resolutions**

**Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

**Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures.**

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Financial year and Annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

**Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole manager or by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

### *Tenth resolution*

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to (i) the increase in capital prior to the conversion of the Company into private limited liability company and (ii) subsequently to the said conversion, as follows:

- MLAM GP .....	3 shares
- MLAM 1 .....	30 shares
- MLAM 2 .....	30 shares
- MLAM 3 .....	30 shares
- MLAM 4 .....	30 shares
- MLAM 5 .....	30 shares
-Total .....	<u>153 shares</u>

### *Eleventh resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of the general partner of the Company, MLAMGP, with immediate effect and to grant full and complete discharge for the exercise of its mandate.

### *Twelfth resolution*

The Meeting resolves to appoint as of the date hereof, for an unlimited period of time, Cedric Gabilla, born on November 12, 1975 in Abidjan, Ivory Coast, residing professionally in 2, King Edward Street, EC1A 1HQ London, United Kingdom and John Katz born on November 22, 1966 in Manhasset (United States) residing professionally in Merrill Lynch Global Principal Investments, 4, World Financial Center, 9<sup>th</sup> floor, New York, NY10080, USA, as class A managers and Wim Rits born on June 14, 1970 in Merksem (Belgium), residing professionally in 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg and Gerald Welvaert, born on July 15, 1977 in Uccle (Belgium), residing professionally in 46A, avenue

J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg as class B managers of the Company, all together constituting the board of managers of the Company.

*Thirteenth resolution*

The Meeting resolves to amend the corporate units register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company with (i) the registration of the newly issued units of the Company and (ii) the change of legal form of the Company.

*Statement*

The conversion (transformation) of the Company from a limited corporate partnership (société en commandite simple) to a private limited liability company (société à responsabilité limitée) is not subject to capital duty under the terms of art. 4 a) of the law dated December 29, 1971.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1.600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the said proxyholders signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de MLAMGP 4 Partnership, S.e.c.s., une société en commandite simple, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.847 (la Société), constituée par et entre ses associés, sous seing privé le 24 mai 2006, en vertu d'un pacte de société en commandite simple (le Pacte) dont les extraits ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1539 du 11 août 2006.

La dernière modification apportée au Pacte qui a dû être publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations comme exigé par la loi, a été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2740 du 11 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Sophie Arvieux, Avocat, de résidence à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire Claire Benedetti, juriste, de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur, Marie Roche, juriste, de résidence à Luxembourg, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les associés représentés à l'Assemblée et le nombre d'unités qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence signée par les mandataires des associés représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant; ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés à la présente Assemblée resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. L'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables.

III. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille deux cents euros (EUR 10.200,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq mille cent euros (EUR 5.100,-) représenté par cinquante (50) unités ordinaires et une (1) unité de commandité ayant une valeur nominale de (EUR 100,-) cent euros chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-), par l'émission de cent (100) nouvelles unités ordinaires et une (2) unités de commandité ayant une valeur nominale de (EUR 100,-) cent euros chacune, ayant les mêmes droits que les unités ordinaires existantes et l'unité de commandité respectivement;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 du Pacte qui aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 6. Capital et Unités.**

6.1. Le capital de la Société est fixé à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-), représentés par cent cinquante (150) unités ordinaires et trois (3) unités de commandité.

6.2. L'Associé Commandité a souscrit à trois unités de commandité, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées par un apport en numéraire

6.3. Chaque Associé Commanditaire a souscrit à trente (30) unités ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées par un apport en numéraire.

6.4. Tout apport en capital sera comptabilisé sur le compte capital de l'associé concerné, comme exposé à l'Annexe 1. Le montant total des apports en numéraire s'élevant à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-) a été entièrement payé, tel qu'il ressort des certificats bancaires ci-joints.

6.5. Toutes les unités émises par la Société sont et resteront sous forme nominative. Chaque unité est indivisible. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société."

5. Changement de la forme juridique de la Société de société en commandite simple en société à responsabilité limitée;

6. Changement de la dénomination sociale de la Société en "MLAM 4 properties SARL";

7. Modification de l'objet social de la Société sera le suivant:

L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tous ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

8. Modification de la structure du capital social, qui se présentera désormais comme suit:

Le capital social sera fixé à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-), représenté par cent cinquante-trois (153) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

9. Refonte intégrale du Pacte de la Société renommé les statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées aux points 5 à 8 ci-dessus;

10. Enregistrement de l'actionnariat de la Société afin de refléter les modifications au point 5 ci-dessus;

11. Prise d'acte de la démission de l'associé commandité de la Société et décharge pleine et entière accordée pour l'exercice de son mandat;

12. Nomination de Cédric Gabilla et John Katz en qualité de gérants de classe A et Wim Rits et Gérald Welvaert en qualité de gérants de classe B de la Société;

13. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff ainsi qu'à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à (i) l'inscription des unités nouvellement émises de la Sociétés et (ii) au changement de la forme juridique de la Société;

14. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital de la société en commandite simple étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de dix mille deux cents euros (EUR 10.200,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq mille cent euros (EUR 5.100,-) représenté par cinquante (50) unités ordinaires et une (1) unité de commandité ayant une valeur nominale de (EUR 100,-) cent euros chacune, à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-), par l'émission de cent (100) nouvelles unités ordinaires et deux (2) unités de commandité ayant une valeur nominale de (EUR 100,-) cent euros chacune, ayant les mêmes droits que les unités ordinaires existantes et l'unité de commandité respectivement.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription et Libération*

MLAMGP, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.458 (MLAMGP), représentée par Sophie Arvieux, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à deux (2) nouvelles unités de commandité ayant une valeur nominale de (EUR 100,-) cent euros chacune, ayant les mêmes droits que l'unité de commandité existante, dans la Société et elle libère intégralement cette unité de commandité par un apport en numéraire d'un montant de EUR 200,-.

MLAM 1, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.468 (MLAM 1), représentée par Claire Benedetti, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à vingt (20) nouvelles unités ordinaires ayant une valeur nominale de (EUR 100,-) cent euros chacune, ayant les mêmes droits que les unités ordinaires existantes, dans la Société et elle libère intégralement ces unités par un apport en numéraire d'un montant de EUR 2.000,-.

MLAM 2, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.469 (MLAM 2), représentée par Marie Roche, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à vingt (20) nouvelles unités ordinaires ayant une valeur nominale de (EUR 100,-) cent euros chacune, ayant les mêmes droits que les unités ordinaires existantes, dans la Société et elle libère intégralement ces unités par un apport en numéraire d'un montant de EUR 2.000,-.

MLAM 3, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.470 (MLAM 3), représentée par Sophie Arvieux, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à vingt (20) nouvelles unités ordinaires ayant une valeur nominale de (EUR 100,-) cent euros chacune, ayant les mêmes droits que les unités ordinaires existantes, dans la Société et elle libère intégralement ces unités par un apport en numéraire d'un montant de EUR 2.000,-.

MLAM 4, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.471 (MLAM 4), représentée par Claire Benedetti, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à vingt (20) nouvelles unités ordinaires ayant une valeur nominale de (EUR 100,-) cent euros chacune, ayant les mêmes droits que les unités ordinaires existantes, dans la Société et elle libère intégralement ces unités par un apport en numéraire d'un montant de EUR 2.000,-.

MLAM 5, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.462 (MLAM 5), représentée par Marie Roche, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à vingt (20) nouvelles unités ordinaires ayant une valeur nominale de (EUR 100,-) cent euros chacune, ayant les mêmes droits que les unités ordinaires existantes, dans la Société et elle libère intégralement ces unités par un apport en numéraire d'un montant de EUR 2.000,-.

Le montant total de dix mille deux cents euros (EUR 10.200,-) dont la preuve est apportée au notaire par un certificat de blocage sera intégralement affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant de dix mille deux cents euros (EUR 10.200,-) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 du Pacte qui aura désormais la teneur suivante:

#### **" Art. 6. Capital et Unités.**

6.1. Le capital de la Société est fixé à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-), représentés par cent cinquante (150) unités ordinaires et trois (3) unités de commandité.

6.2. L'Associé Commandité a souscrit à trois unités de commandité, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées par un apport en numéraire

6.3. Chaque Associé Commanditaire a souscrit à trente (30) unités ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées par un apport en numéraire.

6.4 Tout apport en capital sera comptabilisé sur le compte capital de l'associé concerné, comme exposé à l'Annexe 1. Le montant total des apports en numéraire s'élevant à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-) a été entièrement payé, tel qu'il ressort des certificats bancaires ci-joints.

6.5. Toutes les unités émises par la Société sont et resteront sous forme nominative. Chaque unité est indivisible. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société d'une société en commandite simple en une société à responsabilité limitée, cette résolution prenant effet immédiatement après l'adoption des résolutions suivantes ci-après.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "MLAM 4 properties SARL".

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tous ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la structure du capital social de la Société qui se présentera désormais comme suit:

Le capital social sera fixé à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-), représenté par cent cinquante-trois (153) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Neuvième résolution*

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler intégralement le Pacte de la Société renommé les statuts de la Société et qui auront désormais la teneur suivante:"

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "MLAM 4 properties SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou du conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tous ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-), représenté par cent cinquante-trois (153) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le

Conseil) composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution de l'associé unique ou des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique du Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. Lorsque la Société est administrée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

10.2. Lorsque la Société a un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l'Assemblée Générale ou les Assemblées Générales) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

12.2. Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés exprimeront leur voix en signant, en un ou plusieurs exemplaires, les Résolutions Circulaires, qui ensemble constituent un seul et même document.

12.3. Lorsque la Société a un associé unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à son actionnariat. Chaque part sociale donne droit à un vote.

#### **Art 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédures de vote.**

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à l'assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

13.6. Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts sont uniquement modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques**

### **Art. 14. Exercice social et Assemblée générale annuelle des associés.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil doit dresser le bilan et le compte de résultats conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et fixent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

### **Art. 16. Affectation des bénéfiques.**

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfiques nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfiques et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par le gérant unique ou le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfiques distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, et respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique généralement accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### Dixième résolution

L'Assemblée décide d'enregistrer que suite à (i) l'augmentation de capital avant la conversion de la Société en société à responsabilité limitée et (ii) en conséquence de ladite conversion, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

- MLAM GP .....	3 parts sociales
- MLAM 1 .....	30 parts sociales
- MLAM 2 .....	30 parts sociales
- MLAM 3 .....	30 parts sociales
- MLAM 4 .....	30 parts sociales
- MLAM 5 .....	30 parts sociales
-Total .....	<u>153 parts sociales</u>

### Onzième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission de l'associé commandité de la Société, MLAMGP, avec effet immédiat et d'accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

### Douzième résolution

L'Assemblée décide de nommer à compter de la date des présentes, pour une durée indéterminée, Cedric Gabilla, né le 12 novembre 1975 à Abidjan, Côte d'Ivoire, demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni and John Katz né le 22 novembre 1966 à Manhasset (Etats-Unis d'Amérique) demeurant professionnellement à Merrill Lynch Global Principal Investments, 4, World Financial Center, 9<sup>th</sup> floor, New York, NY10080, USA, en qualité de gérants de classe A et Wim Rits né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg et Gerald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de gérants de classe B de la Société, qui forment ensemble le conseil de gérance de la Société.

### Treizième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff ainsi qu'à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à (i) l'inscription des unités nouvellement émises de la Société et (ii) au changement de la forme juridique de la Société.

### Déclaration

La transformation de la forme juridique de la Société d'une société en commandite simple en une société à responsabilité limitée n'est pas soumise au droit d'apport selon les modalités de l'art. 4 a) de la loi du 29 décembre 1971.

### Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. Arvieux, C. Benedetti, M. Roche et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 décembre 2008. LAC/2008/52775. Reçu cinquante et un euros Eur 0,5% = 51,00  
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009015629/5770/837.

(090015557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Caret Lob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.268.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

CARET PROPERTIES SÀRL, a company incorporated under the laws of the State of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.334 (the "Sole Partner"), duly represented, Mr Franck Ruimy, with professional address 1 Knights-bridge, London SW1X 7LX (United Kingdom),

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, declares that CARET PROPERTIES SÀRL, pre-named is the sole partner of CARET LOB S.À.R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Senningerberg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 115.268, incorporated by deed of the notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, on the 16<sup>th</sup> day of March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1122 of 9<sup>th</sup> day of June 2006 and amended for the last time by deed of the notary Paul Bettingen on 8<sup>th</sup> December 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5<sup>th</sup> March 2007 number 302 (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by twenty-five euro (EUR 25.-) from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-), by the issue of one (1) new share, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, together with a share premium of one million three hundred nine thousand one hundred eight euro and fifty-seven cents (EUR 1,309,108.57) to be allocated to the share premium account of the Company.

The share of the Company newly issued and the share premium amounting to one million three hundred nine thousand one hundred eight euro and fifty-seven cents (EUR 1,309,108.57) are hereby entirely subscribed and fully paid up by the Sole Partner by a contribution in kind of a claim held against Caret SHSG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.276 ("Caret SHSG"), for a principal amount of one million two hundred two thousand five hundred fourteen euro and seventy-six cents (EUR 1,202,514.76), plus accrued interest of an amount of one hundred six thousand six hundred eighteen euro and eighty-one cents (EUR 106,618.81), i.e. an aggregate amount of one million three hundred nine thousand one hundred thirty-three euro and fifty-seven cents (EUR 1,309,133.57) (the "Claim").

The reality and the value of the contribution in kind, together with the title of the Sole Partner in relation to the Claim have been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the resolution adopted above, the Sole Partner resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525.-), represented by five hundred and one (501) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

The other paragraph of the article 6 of the articles of incorporation remains unchanged.

*Declaration - Estimation of costs*

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately EUR 9,000.-

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

CARET PROPERTIES SARL, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Luxembourg, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.334 (l'"Associé Unique"), représentée par son gérant M. Franck Ruimy, avec adresse professionnelle au 1 Knightsbridge, Londres SW1X 7LX (Royaume-Uni),

ici représentée par M. Geoffroy t'Serstevens, employé, avec adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant déclare que CARET PROPERTIES SARL, précitée, est le seul associé de la société à responsabilité limitée CARET LOB S.A.R.L., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 115.268, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 9 juin 2006 numéro 1122, modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 8 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 mars 2007 numéro 302 (la "Société").

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-), pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), avec une prime d'émission d'un million trois cent neuf mille cent huit euros et cinquante-sept centimes (EUR 1.309.108,57), devant être allouée au compte prime d'émission de la Société.

La part sociale nouvellement émise et la prime d'émission s'élevant à un million trois cent neuf mille cent huit euros et cinquante-sept centimes (EUR 1.309.108,57), ont été intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique par apport en nature d'une créance sur CARET SHSG S.A.R.L., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 115.276 ("Caret SHSG"), pour un montant principal d'un million deux cent deux mille cinq cent quatorze euros et soixante-seize centimes (EUR 1.202.514,76), plus des intérêts échus s'élevant à cent six mille six cent dix-huit euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 106.618,81), c'est-à-dire un montant total d'un million trois cent neuf mille cent trente-trois euros et cinquante-sept centimes (EUR 1.309.133,57) (la "Créance").

La réalité et la valeur de l'apport en nature, de même que le titre de l'Associé Unique sur la Créance ont été prouvées au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution adoptée ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), représentée par cinq cent et une (501) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

L'autre paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société demeure inchangé.

*Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de EUR 9.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. T'SERSTEVENS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. Relation: LAC/2009/458. - Reçu six mille cinq cent quarante-cinq euros soixante-sept cents (0,50% = 6.545,67 EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009014883/242/125.

(090014972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**ILS Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 19.079.

Le bilan clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/12/2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009015916/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08730. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090015027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Crystal Gold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.339.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of the month of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The founder is here represented by Mrs Solange WOLTER, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Crystal Gold S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

## Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

## Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

#### *Subscription - Payment*

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Waterside Financial Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,900.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

*Class A manager:*

- Mr Xavier Pauwels, expert comptable born on 21<sup>st</sup> December 1971 in Brussels, Belgium with professional address at

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

*Class B manager:*

- Mr Laurent Ricci, expert comptable, born on 14<sup>th</sup> September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Fondateur ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Crystal Gold S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que

ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de

gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Waterside Financial Ltd, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.900,-.

#### *Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de classe A:*

- Monsieur Xavier Pauwels, expert comptable né le 21 Décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Gérant de classe B:

- Monsieur Laurent Ricci, expert comptable, né le 14 Septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: WOLTER-SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51693. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt janvier de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009015595/242/399.

(090015510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

### **ILS Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 19.079.

Le bilan clos au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/01/2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009015918/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08740. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

### **Port Noir Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 131.314.221,25.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.483.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 janvier 2009.

Pour la Société

ATOZ S.A.

Signature

Référence de publication: 2009015936/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09398. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Immo Re S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.299.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 15 décembre 2008*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125, et de son poste de Commissaire aux comptes.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009016199/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Biomass Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 103.291.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 15 décembre 2008*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125, et de son poste de Commissaire aux comptes.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009016202/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Fincart S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.761.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par conférence téléphonique le 11 décembre 2008 à 10.00 heures*

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg le 11 décembre 2008.

Pour copie conforme

*Pour le conseil d'administration*

Marco Sterzi / Francesca Docchio

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009016149/9125/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Bookless Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.283.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 15 décembre 2008*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125, et de son poste de Commissaire aux comptes.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur..

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009016203/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Letimex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 104.151.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015716/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00148. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090015219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Raf Finance International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 103.877.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015717/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00167. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090015223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.